

L'écho du Cedapa

L'information technique pour gagner en autonomie

40 ans! Pas une ride!

Et oui, nous sommes toujours là à notre place, celle des herbagers avec leurs prairies pâturées, comme André Pochon et ses confrères en 1982.

Formidable aventure et vision de l'agriculture durable autonome, économe et responsable, modèle encore méconnu de tous aujourd'hui en 2022.

Les prairies, à base de trèfle blanc comme le dit si bien André, ont tout déclenché. Elles ont notamment contribué à changer le regard des autres, qu'ils soient paysans, politiques, chercheurs ou citoyens. Personne n'est resté indifférent à cette méthode « Pochon ». Sur la base du collectif paysan, les fondateurs du CEDAPA ont ouvert un autre chemin possible et accessible à tous, à condition de le vouloir !

Tout ce travail est aujourd'hui considéré comme vertueux sous toutes ses formes.

« Chapeau Mesdames Messieurs ! »

A nous tous de continuer cette incroyable aventure en gardant le cap et en assurant l'essentiel.

Bravo à vous tous, et tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, que l'herbe nous « pousse » encore plus loin !

Les administrateurs et l'équipe du CEDAPA

Fabrice CHARLES, Président du CEDAPA

Dossier : 40 ans que l'herbe nous pousse !



Une année de pâturage dans le centre Bretagne



Cette année, l'Echo vous propose de suivre Sébastien Jégou, éleveur laitier à St-Martin-des-Prés. Membre du groupe herbe « Sud-Ouest », Sébastien nous explique dans ce premier témoignage l'évolution vers son système actuel.

Une installation dans la suite logique de son parcours

« Je me suis installé en 2008, à la suite de mes parents. La ferme de 44 ha comptait 38 vaches de race Normande qui produisaient 200 000 L par an. » Auparavant, Sébastien a été technicien agricole dans des coopératives et au contrôle laitier, avec même un passage d'un an comme animateur au Cedapa. « Ces expériences m'ont permis de voir différents systèmes, d'acquérir des repères. Même si je ne me voyais pas forcément devenir paysan au départ, m'installer est venu comme une suite logique quand l'opportunité s'est présentée. »

En 2009, une nouvelle stabulation de 50 places logettes est construite, avec une salle de traite 2x6, sur un site plus centré. Pour assurer le remboursement de ces investissements, Sébastien acquiert 35 ha en location, la ferme familiale passe de 44 ha à 79 ha. Les anciens bâtiments situés à 500 m du nouveau site sont utilisés pour loger les petites génisses.

« Côté travail, j'ai pu m'arranger grâce aux coups de main de mon père les premières années. J'ai aussi rejoint une CUMA intégrale avec chauffeur, ça m'a évité de devoir investir dans du matériel. Et depuis 3 ans j'ai un salarié à mi-temps avec Terralliance. »

La MAEC SPE 28 % de maïs : une opportunité pour s'essayer à plus d'herbe

En 2015, les prix des céréales avaient baissé. « La MAEC SPE ouvrait le niveau 28 % de maïs dans la SFP et 60 % d'herbe dans la SAU : ça devenait abordable, je me suis lancé. Mon objectif était de me simplifier le travail, faire un peu moins de cultures, laisser des terres au repos. »

« La MAEC m'a permis de me perfectionner sur la conduite de l'herbe. Ça m'a ouvert à l'idée d'amener mes vaches plus loin, d'augmenter mon accessible de 3 à 4 ha, et d'allonger la période de pâturage. Et sur le plan environnemental, avec un peu moins de cultures, j'ai aussi utilisé moins d'intrants. »

En fin de contrat MAEC en 2020, Sébastien n'a

pas souhaité renouveler : « nous étions dans un contexte d'incertitude sur la possibilité de reconduire les MAEC dans la nouvelle programmation, je ne voulais pas attendre pour définir mon assolement. »

En 2022, sur les 37 ha d'accessible, 24 ha sont destinés au pâturage des vaches en lactation. Le reste est en cultures, pour les rotations, ou destiné au pâturage des génisses pleines et vaches taries. Les 24 ha destinés au pâturage des laitières sont découpés en 18 paddocks de 1,5 ha de moyenne, prévus pour un temps de séjour de 3 jours en pleine pousse. Les prairies temporaires sont semées en RGA-TB, renouvelées en moyenne tous les 5-6 ans, lorsque le trèfle a disparu.

Prochaine étape : passer à 60 ares/VL

« En 2022, j'ai obtenu 3 ha supplémentaires dans l'accessible. J'aimerais essayer de passer de 50 ares/VL à 60 ares/VL, et dépenser moins dans les correcteurs azotés. »

Des vaches en ration hivernale depuis fin novembre

Les vaches auront profité d'une belle arrière-saison de pâturage à l'automne 2022. Elles sont restées jour et nuit dehors jusqu'au 15 novembre. De décembre à mi-février les vaches sont en 100% bâtiment. Elles sont nourries avec 2/3 d'ensilage de maïs et 1/3 d'enrubannage (à 50 % de MS, proche du foin) complétées avec 1,5 à 2 kg de correcteur azoté. La production est de 18 L/VL/jour avec 49 de TB et 36 de TP.

La ferme de Sébastien JEGOU en 2023

Contexte pédoclimatique : secteur tardif, pluviométrie de 1000 mm/an.

1,5 UTH

83 ha de SAU : 43 ha d'herbe, 25 ha de céréales (blé, triticale), 14 ha de maïs ensilage.

24 % de maïs dans la SFP ; 52 % d'herbe dans la SAU

Silo fermé 3,5 mois de mi-avril à fin juillet.

54 VL race Normande, chargement de 1,44 UGB/ha

50 ares accessibles en herbe / VL

5 700 L produit/VL, TB : 45, TP : 35

307 000 L vendus

Coût alimentaire : 64 €/1 000 L (28 € par les fourrages, 36 € par les concentrés)

Prix du lait payé en 2022 : 442 €/1000 L

L'équipe du CEDAPA et les membres du Conseil d'Administration vous souhaitent une très bonne année 2023 !

Agenda

FORMATION

Installer des panneaux photovoltaïques sur sa ferme, mardi 7 février 2023, sur le bassin versant de la Lieue de Grèves.

Intervention de Isabelle Hascoët de l'APEPHA (Agriculteurs Producteurs d'Electricité Photovoltaïque Associés)

Formation financée par Vivéa, avec une participation de 35 €. Inscription auprès de Léa 07.61.52.54.45.

COLLOQUE en Baie de St-Brieuc «Produire du lait par le pâturage : quelles possibilités sur ma ferme?», co-organisé par le CEDAPA et le GAB 22 : jeudi 7 mars 2023 à 14h, à l'espace Le Chêne Vert, 2 rue de la Croix Lormel 22190 PLERIN.

Avec le témoignages d'éleveurs.euses dans différents systèmes: système conventionnel avec 12 % de maïs dans la SFP et atelier porc ; transformation fromagère ; système tout herbe ; vèlages groupés.

Renseignements au CEDAPA : 02.96.74.75.50.

Adhésion 2023 :

Les montants d'adhésion au CEDAPA évoluent en 2023.

Désormais, l'adhésion est à 150 € (+ 25 € par associé) et comprend l'abonnement à l'ECHO du CEDAPA et l'accès à Fertiadage pour réaliser votre plan de fumure en autonomie.

Un tarif est prévu à 100 € (+ 25 € par associé) pour les élevages hors bovin lait (bovin viande, ovin viande, ovin lait, caprin lait) ; pour toute première adhésion ; porteurs de projet d'installation ; agriculteurs retraités.

Dans notre fonctionnement associatif, il est important que toute personne participant aux activités du CEDAPA soit adhérente, merci à vous !

Rejoignez-nous sur Facebook !



Facebook.com/CEDAPA

Annonces

RECHERCHE SALARIAT EN FERME

Georges Maillard, expériences en tant qu'agronome et ouvrier agricole (1,5 an) en élevage bovin laitier, recherche emploi d'ouvrier agricole à temps partiel. Disponibilités : lundi, mardi et éventuellement pour des week-ends d'astreinte si besoin. Zone : 10-15km autour de la Baie de Saint-Brieuc ou autour de Rennes.

Contact : Georges Maillard, 31 ans, 06.21.31.45.39 ou georges.mld35@gmail.com

RECHERCHE 2 POSTES DE SALARIAT EN FERME

Nous sommes Cyprien et Jérémie, 30 ans, en démarche d'installation en élevage et transformation laitière. Après de multiples expériences sur des fermes en élevage, nous recherchons deux postes en CDD à mi-temps afin d'approfondir nos compétences. Idéalement nous souhaiterions travailler sur la même ferme. Nous cherchons à travailler en production laitière, peu importe le type d'élevage. La présence d'un atelier de transformation laitière serait fortement appréciée.

Jérémie a une bonne expérience en élevage bovin laitier (traite, alimentation, gestion des clôtures et du pâturage, conduite d'engins agricoles) ainsi qu'une expérience de 6 mois en transformation fromagère (lait de vaches). Cyprien maîtrise la traite et a une expérience naissante dans le métier de l'élevage laitier. Nous sommes très motivés, investis et sérieux.

Contact Jérémie 06.84.66.72.44 ; Cyprien 07.67.99.29.64.

RECHERCHE VACHES / GENISSES HERBAGERES

Pour installation en vèlages groupés de printemps, au printemps 2024.

Contact : Antoine Poulain 06.07.52.84.47

2 installations, des vaches et des glaces à Lanvellec !



C'est au coeur du Trégor qu'Adeline Auffret et Tudual Salliou décident de devenir éleveurs de vaches, mais pas que ! Ils ont fait le choix de valoriser leur lait en crèmes glacées bio. Le couple nous raconte le démarrage de leur activité, «La Bergeronnette».

Une installation de longue date

Anciennement salariés agricoles, c'est tout naturellement que le jeune couple décide de s'installer. « Nous savions à la sortie de l'école que nous voulions devenir agriculteurs, mais nous ne savions pas encore dans quelle production. Nous avions pour projet d'élever des lapins bio en plein air, mais c'est un animal très sensible, et il y a beaucoup de pertes, ce n'est pas ce que nous souhaitons. Nous avons été ensuite naturellement attirés par la vache, c'est un animal que nous affectionnons beaucoup. L'idée de produire de la glace nous est venue rapidement. Il y avait déjà des ventes de produits laitiers fermiers dans le secteur, mais aucune en glace. C'est un produit que nous aimons beaucoup, qui a une grande souplesse de fabrication et de stockage grâce à la congélation. » Après avoir participé à la formation «De l'idée au projet» en 2017 et un stage avec la CIAP¹ en 2018, Tudual et Adeline s'installent en septembre 2019 : « Après de nombreuses visites, c'est à Lanvellec que nous trouvons la ferme, à l'abandon depuis 2 ans. Nous achetons les bâtiments, les deux maisons en ruine, et 4 ha. » La première traite, à la main, a lieu en mars 2020 et en septembre 2020 dans la salle de traite. La première glace est vendue en mars 2021.

Le troupeau de la Bergeronnette

Avec 20 vaches laitières sur 35 ha accessibles utilisés pour le troupeau, les jeunes paysans élèvent l'ensemble de leurs animaux. Les veaux mâles et bœufs sont engraisés et vendus en colis à la ferme, les femelles sont gardées pour le renouvellement. L'alimentation est basée sur du pâturage toute l'année, avec des stocks de foin et d'enrubannage. Les bêtes à l'engraissement hivernent dehors, tout comme le troupeau de VL, tari à cette période de l'année : « Nous sommes en vêlages groupés de printemps. Cela nous permet de fermer la salle de traite 2,5 mois l'hiver. Nous ne produisons plus de glaces mais ce n'est pas une période de vente, et grâce à la congélation, nous avons toujours des stocks. Nous étions en bitraite à notre installation mais nous sommes désormais en monotraite toute l'année. Cela nous permet un

gain de temps et un confort de vie inestimable. »

Des races peu communes pour des glaces de qualité

A la ferme, les vaches sont reconnaissables dans le paysage : 4 Pies Noirs, 7 Froments du Léon, 1 Normande, 8 Jersiaises, un mélange de couleurs qui permet de conserver des races menacées et de garantir la qualité des crèmes glacées « Nous avons en moyenne sur l'année un TP de 40, et un TB de 50. C'est la matière grasse que nous recherchons pour les glaces. Nous faisons 4 tailles de pots différents et 7 parfums, nous diversifions avec des desserts glacés et des bûches pour les fêtes de fin d'année. Avec l'agrément européen, nous vendons également aux cantines et à la restauration. Nous faisons en plus une tournée de beurre par semaine, et nous vendons aussi du lait cru. Notre magasin accueille les Paniers du Bocage, un groupement de producteurs en vente directe du Trégor, ce qui permet une diversification des produits. »

A l'avenir

Adeline et Tudual souhaitent gagner en efficacité : simplifier et alléger le travail, améliorer la vente des produits via le choix des marchés et des débouchés, notamment en développant la restauration.

La ferme

2 UTH, 32 UGB, 20 VL, 0.9 UGB/ha de SFP

Terres portantes, sols profonds, >1000mm/an, Aire paillée
38 ha de SAU, tout accessible : 35 ha en herbe, 3 ha en blé panifiable (mise à disposition d'un paysan boulanger)

4 semaines de vacances en 2021

MAEC SPE 12%, MAE PRM (Protection de Races Menacées)

1 500 L produits/VL, TP 40 g/kg, TB 50 g/kg

EBE consolidé 2021 : 37 800 €

L'installation

Achat : 40 000€ (bâtiments, 4 ha, maisons)

Investissements : 280 000€ (bâtiments et matériels)

Aides : DJA 2 x 24000€, PCAEA

Commercialisation

37 000 L produits sur l'année : 20 000 L vendus à Biolait (prix moyen 2021 : 500 €/1 000 L), 6 000 L pour les veaux, 11 000 L pour la transformation

Magasin à la ferme, 2 marchés annuels et 2 estivaux

Pour tout savoir sur La Bergeronnette, rdv sur <https://www.labergeronnette.bzh/>

¹Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne

Valoriser des produits de qualité : au cœur des priorités de la ferme de Romé

Dans le cadre d'un voyage d'étude dans l'est de la France cet automne, 9 éleveurs du Cedapa ont visité la ferme de Romé située à Royaumeix, en Meurthe-et-Moselle. Production d'un lait sous le label « lait de foin », création de contrats avec des laiteries ou vente directe leur permettent aujourd'hui d'apporter une forte valeur ajoutée à leur production et d'améliorer la résilience de leur exploitation.

Une production diversifiée

Stéphane, Clémentine et Charly Naude sont associés sur l'exploitation créée en 1977. Ils produisent 450 000 L de lait certifiés « Lait de foin » en agriculture biologique vendu essentiellement auprès de laiteries pour la transformation fromagère. Sur les 190 ha de SAU, l'herbe représente 170 ha pour le pâturage et les fauches, 10 ha sont réservés au maraîchage dont les produits sont vendus en direct, et 10 ha sont emblavés en céréales.

La qualité du lait de foin

Le lait de foin est produit uniquement à base d'herbe pâturée et de foin, sans aliment fermenté. Pour Stéphane « *c'est un lait de qualité. C'est important de se démarquer parce qu'aujourd'hui, le lait bio n'est pas meilleur que les autres. Or, le lait de foin présente une qualité appropriée pour la transformation en fromages de garde. Il peut donc être bien valorisé* ». Pour produire un foin de qualité toute l'année, les associés ont investi dans un séchoir en grange.

Des contrats pour une meilleure valorisation

« *La problématique de la filière bio aujourd'hui, c'est de n'avoir aucune maîtrise des prix. Les éleveurs subissent la volatilité de ces derniers et pour moi, il est nécessaire de sortir de cela. Nous avons donc longuement réfléchi à la mise en place de contrats avec des laiteries. L'objectif est de fixer un prix lissé sur l'année et réévalué chaque année avec l'indice du coût de la vie, peu importe les variations de qualité du lait. La nouvelle génération attend qu'une ferme puisse faire vivre des éleveurs à 35 heures/semaine. Il faut donc un prix élevé. De plus, ces contrats permettent d'apporter de la lisibilité à l'ensemble des partenaires impliqués dans la filière.* »

A ce titre, le GAEC a créé un contrat avec une petite laiterie qui transforme le lait. Le prix est fixé à 550 €/1000 L. Les associés réfléchissent à de nouveaux contrats auprès des autres laiteries avec lesquelles ils travaillent. Les associés ont investi dans un ca-

mion pour livrer eux-mêmes leur lait. « *Il faut être en mesure de livrer du lait aux laiteries qui en ont besoin. Nous ne voulons pas être complètement dépendants d'un collecteur. Nous avons acheté un camion d'occasion, en disposant un tank à lait à l'intérieur, pour pouvoir acheminer nous-même notre lait.* »

Des produits vendus en direct

Depuis plus de 15 ans, les associés montent des initiatives pour maîtriser la vente de leurs produits :

- Création d'un magasin de vente des produits issus de la ferme dans le bourg de Royaumeix ;

- Création du réseau « Les fermes vertes » en 2004 qui réunit 8 fermes de Meurthe-et-Moselle ayant des productions complémentaires : autres produits de lait de vache et de lait de chèvre, pain, bières, légumes... Chaque ferme revend les produits des autres au même prix. Un site internet permet aux consommateurs de commander des produits en ligne et de venir chercher sa commande ;

- Vente des produits via différentes AMAP et magasins de producteurs notamment à Nancy ;

- Intégration du collectif : « Paysan bio lorrains » qui se sont réunis en 2004 pour vendre des produits issus de la région ;

- En 2018, lancement d'un projet de transformation et de construction d'une cave d'affinage en collectif avec 5 autres fermes de la région pour valoriser le gruyère et l'emmental.



Maxime Lequest, animatrice Cedapa

DOSSIER : 40 ans que l'herbe nous pousse

Lors de son Assemblée Générale le 1er décembre 2022, le CEDAPA s'est penché sur 40 ans d'actions depuis sa création en 1982. Une leçon de l'histoire : même si le CEDAPA a obtenu une reconnaissance, rien n'est acquis, le combat continue pour faire valoir les systèmes herbagers !

A l'origine : créer un groupe d'études pour diffuser les systèmes herbagers en Côtes d'Armor

En 1978, le rapport Jacques Poly de l'INRA «*Pour une agriculture plus économe et plus autonome*» est un pavé dans la mare du productivisme. André Pochon, qui avait déjà pu mettre en place l'expérience des prairies de ray grass anglais et trèfle blanc, sans engrais azoté, dans sa ferme à Saint-Bihy, est encouragé par le directeur de l'INRA, Raymond Février, pour écrire un ouvrage qui présente son expérimentation. Son livre «*La prairie temporaire à base de trèfle blanc*» connaît un franc succès. André évoque son idée de créer un groupe pour diffuser les systèmes herbagers en Côtes d'Armor à ses connaissances du Parti Socialiste. Charles Josselin, alors Président du Conseil Général 22, le pousse à concrétiser cette idée, et lui assure un soutien financier du Conseil Général. Le Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome naît en 1982.



« Le nom du Cedapa, c'est en hommage au rapport Poly intitulé 'Pour une agriculture plus économe et plus autonome' » précise A.Pochon

L'aventure démarre alors, avec le groupe de 8 agriculteurs du département, appuyé par Pascal Hillion, objecteur de conscience. «*Notre objectif était de montrer que c'était possible de s'installer sur des petites fermes*» explique André Pochon. Le groupe échange sur leurs données et rédige des études sur diverses productions : «*Vivre avec un quota de 100 000 litres sur 24 ha*» ; «*S'installer sur 26 ha avec 26 truies*» ; «*Vivre du mouton*»...

Les études sont reprises par des écoles d'agriculture, des jeunes viennent en stage dans les fermes du groupe Cedapa. André Pochon propose plusieurs sessions de formations sur les prairies, les

agriculteurs participants adhèrent à l'issue de ces journées ce qui fait tripler le nombre d'adhérents la première année.

Faire reconnaître les systèmes herbagers au niveau de la PAC : un combat de longue haleine

La réforme de la PAC de 1992 met fin aux prix garantis, remplacés par les aides à l'ha, définies selon les cultures. «*Mais il n'y avait rien pour l'herbe !*» se révolte André Pochon. A Bruxelles, on laisse entendre qu'une solution serait possible dans le cadre de mesures agro-environnementales. Ni une, ni deux, les éleveurs du Cedapa de Trémargat se penchent sur la rédaction d'un cahier des charges afin de pouvoir prétendre à cette MAE. Le Directeur Départemental de l'Agriculture a soutenu le cahier des charges, qui a pu être validé «*mais uniquement sur le bassin versant du Haut-Blavet !*» s'exclame André Pochon. «*Les gars de Trémargat ont entamé une grève de la faim pour demander l'élargissement de l'application de ce cahier des charges à toute la région.*» Les éleveurs obtiennent gain de cause, et le cahier des charges de cette Réduction d'Intrants (RIN) est étendu à d'autres bassins versants du programme «*Bretagne Eau Pure*».

La RIN inspirera Louis Le Pensec, Ministre de l'Agriculture du gouvernement Jospin, dans sa loi d'orientation agricole qui débouchera en 2000 sur les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE).

«*Les CTE, avec la prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture, étaient une véritable rampe de lancement pour les systèmes herbagers*» résume Patrick Thomas, président du Cedapa de 2010 à 2020. Les CTE seront remplacés par les Contrats Agriculture Durable (CAD), puis par les MAE SFEI. François Leray, salarié au Cedapa précise : «*En 2011, on comptait plus de 1200 signataires SFEI en Bretagne*». La MAEC SPE prendra la suite des SFEI. «*Entre 2015 et 2022, près de 3000 contrats MAEC SPE seront signés en Bretagne*» poursuit-il.

La mobilisation prendra encore la forme non pas d'une grève de la faim, mais d'un jeûne tournant en 2006-2007, avec les paysans de la Confédération Paysanne et du GAB pour un autre combat : la demande du recalcul des Droits à Paiement Unique

(DPU) pour prendre en compte les surfaces en herbe. Victoire en 2010, plus de 200 exploitations voient leurs aides revalorisées. Patrick Le Fustec, ancien président du Cedapa, raconte « *Allez faire un jeûne sous les halles de St-Brieuc, avec les odeurs alléchantes du marché le week-end, il fallait du courage !* »

Reconnaissance auprès de la recherche

La publication d'un article sur les fermes du Cedapa dans la France Agricole, chiffres à l'appui, attire l'attention de l'INRA, intéressé par l'expérience des agriculteurs qui semblent gagner correctement leur vie tout en préservant l'environnement. Un programme de recherche-action sur 5 ans est lancé en 1993 en partenariat entre l'INRA et le CEDAPA : le programme Systèmes Terre et Eau (STEREO). 27 exploitations seront passées au peigne fin sur les aspects économiques, environnementaux et sur le temps de travail. Les résultats de ce programme démontreront la crédibilité technique et socio-économique des élevages liés au sol, qui privilégient un retour à l'herbe et au pâturage.

L'expérience de la laiterie paysanne pour valoriser le lait herbager

Suite aux résultats du programme STEREO, un nouveau chantier démarre : tenter d'organiser une filière de produits laitiers respectant le cahier des charges des systèmes herbagers. Suzanne Dufour, qui succède à André Pochon comme présidente du Cedapa en 1996, explique « *il fallait trouver des partenaires transformateurs à qui vendre notre lait* ». Différents contacts sont pris avec Marie Morin, Entremont, Carrefour...sans succès. Toutefois, un partenariat entre Entremont, l'INRA et le Cedapa aboutira à démontrer la qualité du lait herbager pour la transformation. En 2004, 8 agriculteurs du Cedapa lancent la Laiterie Paysanne, et créent la marque Terre et Ciel. Malgré un appui technique du lycée agricole de la Lande du Breil (35) pour la transformation, l'initiative n'aboutira pas et s'arrêtera en 2006. Suzanne analyse avec recul : « *Notre fonctionnement associatif n'était pas approprié, il aurait fallu une gérance d'entreprise, et un vrai pôle commercial.* »

« *L'aventure ne s'est pas terminée là* », poursuit Olivier Josset, éleveur à Hillion. Un partenariat avec la laiterie du Vieux-Bourg basée à Ploeuc-L'Hermitage, va prochainement aboutir à la signature de la « Laiterie des Voisins », détenue par 3 collègues : transformateurs, éleveurs avec 5 fermes engagées et utilisateurs.

Un travail de terrain pour encourager les transitions vers l'herbe

Alan Goaziou, éleveur à Ploubezre, témoigne de son parcours : « *Je suis arrivé sur la ferme en 2014, dans le contexte de fin des quotas, mon père nous encourageait à prendre le lait qu'on nous permettait de faire. Nous sommes passés d'une production de 600 000 L sur 100 ha à un projet de 900 000 L sur 150 ha. En 2015, mon père tombe malade, et s'ajoute à cela la crise laitière. J'ai failli tout arrêter. Je suis allé à une porte ouverte organisée par le Cedapa.* » Un rendez-vous est alors pris avec l'animatrice technique, accompagnée d'un éleveur du secteur. « *Ils m'ont proposé une évolution conséquente, avec un passage de 50 à 100 ha d'herbe dans le cadre de la MAEC SPE 28% de maïs et 55% d'herbe. Je devais revoir ma conception de l'accessible, accepter l'idée que mes vaches traversent des routes et marchent 1 km. Ce qui m'a conforté, c'est de voir d'autres fermes qui fonctionnaient bien en système herbager, et d'échanger avec d'autres éleveurs, sans me sentir jugé.* »

Communiquer, attirer de nouveaux publics

La promotion des systèmes herbagers se poursuit par la communication, la diffusion d'articles, de vidéos, la récente publication du livre « *Les vèlages groupés de printemps* », dans l'objectif d'attirer de nouveaux publics. La cible est touchée ! Preuve en est du témoignage d'Anne Ployet et Mewen Louet. « *Nous étions dans le commerce saisonnier, ça ne nous convenait plus. Nous savions que nous voulions une activité dehors, pouvoir gérer notre temps et gagner notre vie. Au départ, nous n'étions pas attirés par l'élevage laitier, synonyme pour nous de machines, maïs fermenté, endettement, détresse...* » C'est en tombant au hasard de leur recherches sur une vidéo de Maud et Franck Le Breton au Haut-Corlay que le déclic a lieu « *ils racontent leur système, la fermeture de la salle de traite l'hiver, avec une rémunération tout à fait correcte, en travaillant avec la nature, au rythme des saisons.* » Anne et Mewen enchaînent alors avec une formation agricole, trouvent un réseau de fermes au Cedapa pour faire des stages, et s'approprient désormais à s'installer dans le centre Bretagne.

« *La force du Cedapa, et son ADN, c'est le collectif, c'est cette valeur-là qui nous permettra de nous distinguer et perdurer à l'avenir* » conclue Fabrice Charles, président actuel. Rendez-vous dans 10 ans pour fêter le demi siècle du Cedapa, combien de fermes seront passées en système herbager d'ici là ?

Anaïs Kernalleguen, animatrice Cedapa

Visite d'un vignoble dans le Chablis... de quoi inspirer de futurs projets bretons ?

9 éleveurs sont allés visiter le domaine des Meulières, domaine viticole installé au cœur de l'appellation du Chablis, dans le nord de la Bourgogne. A l'heure où des projets viticoles s'implantent en Bretagne, voici un exemple nous venant du Grand Est.

Le chablis, une appellation protégée pour un vin blanc sec minéral

L'appellation Chablis s'étend sur 5 800 ha et regroupe 450 domaines pour 600 exploitants. Le cahier des charges impose le Chardonnay comme unique cépage et autorise 4 appellations différentes : petit chablis, chablis, chablis 1er cru et chablis grand cru. La roche mère calcaire, datant du Jurassien (-135 M années) confère aux vins une forte minéralité, caractéristique et spécifique aux vins de Chablis. Ils se démarquent également par leur teneur en sucre très faible (< 3 g/L) et se marient ainsi parfaitement aux fruits de mer, coquillages et autres poissons très communs en Bretagne.

Le domaine de Meulière en 2022

30 ha - 25 ha en propriété - 2 associés - 12 unités de main d'œuvre

210 000 bouteilles produites/an - 4 appellations produites

2/3 de la production vendue à l'export - 2 magasins de vente directe

En agriculture raisonnée depuis 2004, HVE 3 depuis 2022

Le domaine des Meulières, des vendanges 100 % manuelles

« La qualité du vin dépend à 95 % de la qualité des raisins. Pour nous, au-delà des rendements, la qualité est notre priorité. C'est pourquoi nous sommes parmi les derniers à être en vendange 100 % manuelle » explique Vincent Laroche, viticulteur du domaine des Meulières. Ce mode de récolte, bien que 3,5 fois plus cher qu'une récolte faite à la machine, permet de multiplier par 2 la longévité des pieds de vignes pour atteindre 80 ans en moyenne, d'optimiser les rendements (perte de 8 % en vendange à la machine) et d'optimiser la qualité du raisin et du vin.

Le viticulteur insiste sur ce dernier point : « En

vendangeant avec des machines, les petits insectes, des feuilles, des petites branches sont ramassés... De plus, le raisin est abîmé pendant la récolte si bien qu'il y a déjà du jus dans la remorque avant même le pressage. Ce mélange va macérer, s'oxyder et provoquer des dérivations d'odeur et de goût avant la mise en cuve. Le vin aura un goût plus herbacé et il sera nécessaire d'apporter plus de soufre tout au long de la vinification. En vendange manuelle, on ne récolte que le raisin, sans l'abîmer, ce qui nous permet d'utiliser des doses très faibles de sulfites dans nos vins ».

La vigne, une culture adaptée en contexte séchant

La vigne est une culture adaptée aux sols peu profonds et qui nécessite de la chaleur, de la lumière et de l'eau (500 à 600 mm/an). Cette culture permet aussi de valoriser des terrains en pente, de préférence exposés au sud. A l'heure où les sécheresses perturbent les exploitations bretonnes, la diversification des ateliers semble être une piste pour améliorer la résilience des fermes. L'association pour la reconnaissance des vins bretons recense déjà une cinquantaine de projets professionnels de vignes dans les 4 départements bretons. Des paysans de la FRCIVAM Bretagne se penchent sur la question pour expérimenter la plantation de vignes dans leur ferme, affaire à suivre !

Maxime Lequest, animateur Cedapa

L'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 avenue du Chalutier Sans Pitié, BP 332, 22193 Plérin cedex
02.96.74.75.50 ou cedapa@orange.fr. Directeur de la publication : Fabrice Charles
Comité de rédaction : Amaury Lechien, Olivier Josset, Pierre Queniat, Charles Leconte, Guillaume Menguy, Yannis Collet
Animation, coordination et mise en forme : Cindy Schrader
Abonnements, expéditions : Céline Boulay
Impression : Roudenn Grafik, ZA des Longs Réages, BP 467, 22194 Plérin cedex.
N° de commission paritaire : 04121 G 88535 - ISSN : 2649-8049

Je m'abonne à l'écho

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Profession :

Bulletin d'abonnement à retourner avec le règlement à l'ordre du Cedapa à l'adresse :

L'écho du Cedapa - BP 332 - 22193 PLERIN cedex

Je m'abonne pour :

1 an
6 numéros

2 ans
12 numéros

Non adhérents au CEDAPA

25 €

50 €

Adhérents au CEDAPA : l'abonnement est compris dans votre adhésion annuelle.

☐ J'ai besoin d'une facture



Côtes d'Armor
le Département